

Acte rendu exécutoire suite à transmission en Préfecture le 15/03/21 et affichage le 15/03/21  
62-200069037-20210309-27152-DE-1-1



Service	Service urbanisme
Examiné en Commission	Développement territorial et transitions le 11/02/21
Examiné en Bureau	Le 23 février 2021
Matière de l'acte	2.1.2

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 9 MARS 2021  
DELIBERATION N°D057-21

**URBANISME / OPERATIONS D'AMENAGEMENT : PLUI DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE- COMMUNE DE LONGUENESSE - MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLUI- DÉCLARATION DE PROJET - GENDARMERIE**

**RAPPORTEUR** : Monsieur BEDAGUE

---

**VU**

- Le code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-54 et suivants et L.300-6 relatifs à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi
- Les articles R.153-20 et R. 153-21 du code de l'urbanisme relatif aux mesures de publicité et d'affichage
- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- Le Code de l'environnement
- Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle territorial de Longuenesse approuvé le 24 Juin 2019

**CONSIDERANT**

- L'intérêt général que revêt le projet de gendarmerie sur la commune de Longuenesse,
- La nécessité de mettre en compatibilité le PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse pour permettre la réalisation de ce projet.

**Un projet d'intérêt général**

Le projet consiste en la création d'une nouvelle gendarmerie sur la commune de Longuenesse, visant notamment à regrouper les gendarmeries de Longuenesse et de Wizernes sur un même site.

Le fondement de ce dossier est issu de constats multiples :

- état de l'actuelle caserne de Longuenesse ;
- absence de sécurisation du site ; manque de confidentialité ;
- exigüité au regard du souhait de regroupement des unités.

Le projet présente également plusieurs objectifs :

- regrouper les personnels du peloton motorisé au sein de ce projet, ceux-ci étant actuellement logés dans un ensemble immobilier au centre-ville de Saint-Omer ;
- regrouper les personnels du Peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (actuellement dans une caserne qui n'est plus en adéquation avec les effectifs de cette unité).

Le projet regroupera :

- le PSIG : les bureaux et logements pour 20 militaires (1 officier, 14 sous-officiers, 5 gendarmes adjoint volontaires) ;
- la compagnie : bureaux et logements pour 7 militaires (3 officiers, 2 sous-officiers, 2 corps de soutien) sauf pour les corps de soutien qui ne bénéficient pas de logement concédé ;
- la brigade de recherches : bureaux et logements pour 9 sous-officiers ;
- le peloton motorisé : logements et garages de service pour 30 militaires (1 officier, 21 sous-officiers, 8 gendarmes adjoints volontaires).

Au total, le site regroupera : 5 officiers, 46 sous-officiers, 2 corps de soutien, 13 gendarmes adjoints volontaires.

Le besoin foncier de ce projet est évalué entre 2,4 et 3 hectares.

Le projet sera localisé sur les parcelles AS355 et AS3360 sur la commune de Longuenesse, connecté à la rue Ambroise Paré. Ces parcelles sont actuellement classées en zone agricole au PLUi du Pôle territorial de Longuenesse.

La réalisation de ce projet nécessite donc une modification du plan de zonage sur ces parcelles afin de les reprendre en zone urbaine à vocation d'équipements publics ou d'intérêt collectif.

### **La procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLUi**

L'article L.300-6 du Code de l'Urbanisme L'article L.300-6 du Code de l'Urbanisme prévoit que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent, après enquête publique, se prononcer par une déclaration de projet, sur l'intérêt général d'une action, d'une opération d'aménagement ou de la réalisation d'un programme de constructions.

Par ailleurs, lorsque les dispositions du PLUi ne permettent pas la réalisation du projet d'intérêt général, une procédure de mise en compatibilité est prévue par les articles L.153-54 et suivants du Code de l'Urbanisme.

L'intérêt général du projet de gendarmerie étant avéré, ce type de procédure peut être utilisé.

La procédure est engagée par une délibération du conseil communautaire de la CAPSO, qui prescrit la procédure, décrit le projet, motive son intérêt général et, le cas échéant, annonce les modalités de concertation avec le public.

Le projet étant soumis à une demande d'examen au cas par cas auprès des services de la MRAE, il est susceptible de faire ensuite l'objet d'une évaluation environnementale.

Le projet de mise en compatibilité du PLUi fait également l'objet d'une réunion d'examen conjoint avec les Personnes Publiques Associées.

La déclaration de projet est ensuite soumise à une enquête publique unique, qui porte à la fois sur l'intérêt général du projet et sur la mise en compatibilité du PLUi. Elle est ensuite approuvée par délibération du conseil communautaire de la CAPSO.

### **Les modalités de concertation**

La CAPSO, au regard du projet d'évolution du PLUi et des objectifs poursuivis, envisage de mettre en place une concertation associant le public.

La concertation sera mise en œuvre selon les modalités suivantes :

- publication dans la presse d'un avis mentionnant le dépôt d'un dossier de concertation à la CAPSO et en mairie de Longuenesse,
- tenue d'un registre à la CAPSO et en mairie de Longuenesse afin de recueillir les observations éventuelles,
- le bilan de la concertation sera tiré lors de l'approbation de la mise en compatibilité du PLUi.

Des modalités complémentaires pourront éventuellement venir renforcer la concertation.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- prescrire la procédure de déclaration de projet portant mise en compatibilité du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse,
- mettre en œuvre la concertation selon les modalités précitées.

Conformément à l'article R.153-21 du code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la CAPSO et en mairie de Longuenesse durant un délai d'un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Joël DUQUENOY', is written over a faint circular stamp or seal.

Joël DUQUENOY

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT-OMER

L'an deux mille vingt et un, le 09 mars à 18H00, le Conseil de la Communauté s'est réuni à Scénéo - 2/4 avenue Léon Blum à Longuenesse, sous la présidence de son Président, Monsieur Joël DUQUENOY, à la suite des convocations adressées par voie dématérialisée le 2 mars 2021, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibération. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'une publicité au tableau d'affichage de l'hôtel communautaire et sur le site internet de la CAPSO.

### CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

Monsieur DUQUENOY Joël, **Président**

Monsieur BEDAGUE Patrick, Madame CANARD Céline-Marie, Monsieur DISSAUX Jean-Claude, Monsieur COUPEZ Christian, Monsieur DENIS Laurent, Monsieur DUPONT Hervé, Monsieur EVRARD Pierre, Monsieur HUMETZ Bruno, Monsieur LEFAIT Jean-Paul, Monsieur MEQUIGNON Alain, Madame MERCHIER Brigitte, Monsieur PETIT Bertrand, Monsieur RYS Didier, Monsieur THOMAS Marc, **Vice-Présidents**

Madame BAUDEQUIN Odile, Monsieur BEN AMOR Rachid, Monsieur BOUHIN Jean-Michel, Monsieur BRAME Jean-Marie, Monsieur CAINNE Louis, Monsieur CORNETTE Christophe, Monsieur CRUNELLE Christian, Monsieur DANVIN Pascal, Monsieur DEWAMIN Didier, Madame DEWINTRE-BILLIAU Huguette, Madame DUMETZ Jacqueline, Monsieur DUPONT Franck, Monsieur DUPONT Jean-Claude, Madame DUWICQUET Delphine, Monsieur EVRARD Jean-Luc, Monsieur LAGACHE Eric, Madame LEMAIRE Isabelle, Monsieur MARQUANT Francis, Monsieur MARTINOT Michel, Monsieur MOLIN Christophe, Monsieur MOREL Damien, Monsieur MOUND Stephen, Monsieur OBOEUF Gérard, Monsieur PRUVOST Bertrand, Monsieur SABLON Frédéric, Monsieur TELLIER Alain, Monsieur TILLIER Patrick, Madame VANDESTEENE Christine, Madame VASSEUR Françoise, Madame VOLLE Muriel, Monsieur WIGNERON Auxence, Madame WOZNY Florence, Monsieur AGEORGES Benoît, Monsieur BERNARD Sébastien, Monsieur BERTELOOT Hervé, Madame BOIDIN Véronique, Monsieur BOULET Michel, Madame BRIOT-DEFONTAINE Virginie, Monsieur BRUNET Olivier, Madame COURBOT Christine, Monsieur DEMAIRE Jean-Luc, Monsieur DOYER Francis, Madame DUCHATEL Valérie, Madame FAYEULLE Hélène, Monsieur FINDINIER Jean-Marc, Madame LAMOOT Catherine, Monsieur LEBRUN-VANDEWALLE Dominique, Madame LEVRAY Chantal, Monsieur LOUCHET Daniel, Monsieur ROUSSEL Benoît, Madame SEILLIER Christine, Monsieur TERNINCK Christian, Monsieur TRUANT Jonathan, Madame VERRELLE Patricia, Madame WAROT Sophie, **Conseillers Titulaires**

### CONSEILLERS TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR OU REMPLACES PAR UN SUPPLEANT :

Monsieur DECOSTER François, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur SABLON Frédéric, Conseiller délégué, Monsieur DENIS Philippe, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur MARTINOT Michel, Conseiller communautaire, Madame CATTY Christine, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur DISSAUX Jean-Claude, Vice-président, Madame BROCHARD-MONTAGNER Claire, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur MOLIN Christophe, Conseiller communautaire, Madame JASKOWIAK Hélène, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur DOYER Francis, Conseiller communautaire, Madame LAMOTTE-COTTE Marie-Agnès, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Madame BRIOT-DEFONTAINE Virginie, Conseillère communautaire, Madame NIVERT Florence, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Madame DUWICQUET Delphine, Conseillère déléguée, Monsieur WOJTKOWIAK David, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Madame WOZNY Florence, Conseillère communautaire, Madame LAPACZ Céline, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Madame VANDESTEENE Christine, Conseillère déléguée  
M. ALLOUCHERY René, Conseiller communautaire a été remplacé par M. DEHURTEVENT Benoit, Conseiller communautaire, M. DEBLOCK Alain, Conseiller communautaire a été remplacé par M. BENDRE Michel, Conseiller communautaire, M. HOCHART Casimir, Conseiller communautaire a été remplacé par M. HIRSOUT Hervé, Conseiller communautaire, M. VASSEUR Jean-Paul, Conseiller communautaire a été remplacé par Mme BREBION Laëtitia, Conseiller communautaire

### CONSEILLERS TITULAIRES EXCUSES :

M. CHEVALIER Alain, M. DELFORGE Pascal, M. MASSEZ Alain, Mme POUCHAIN-FAVIER Marie-Paule, M. ROLIN Joël, Mme SAUDEMONT Caroline, M. CAPITAINE David, M. DEBOVE Gilles, M. HAZARD Jean-Luc, M. HOCHART Philippe, M. LAMIRAND Jean-Pierre.

Nombre de délégués en exercice : 94

Nombre de présents ou représentés : 83

Nombre de votes « pour » : 83

Nombre de votes « contre » : 0

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de votes non prononcés : 0